



Changements dans l'index phytosanitaire pour la production de baies 2026

Document de référence pour les prestations écologiques requises

Auteurs et Autrices : André Ançay, Vincent Michel, Pamela Bruno, Louis Sutter

Valable : à partir du 1.1.2026 (Remplace la version du ---)

Changements d'autorisation:

Produit	Substance active	Culture	Indication	Numéro d'homologation	Changement de l'homologation	Décision prise par (date)

Corrections:

Les autorisations suivantes ne sont pas mentionnées dans toutes les listes du document de référence, mais elles sont conformes au PER :

Produit	Substance active	Culture	Indication	Numéro d'homologation

Pour répondre aux exigences des prestations écologiques requises (PER) dans la culture des baies en Suisse, la directive « Prestations écologiques requises (PER) en culture fruitière en suisse 2026 » ainsi que le document de référence « Index phytosanitaire pour la production de baies 2026 » de Agroscope s'appliquent. Les adaptations en cours d'année et les éventuelles corrections seront consignées dans ce document complémentaire (« Changements dans l'index phytosanitaire pour la production des baies 2026 »).

